

MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE
DIRECTION GENERALE DE LA SANTE
CENTRE DE CRISE SANITAIRE

DATE : 11/12/2020

REFERENCE : MINSANTE N°2020_212

OBJET : Approvisionnement des établissements de santé en doses de la spécialité pharmaceutique VEKLURY® (remdesivir) détenues par l'Agence nationale de santé publique (SpF).

Pour action ☒

Pour information ☒

Mesdames, Messieurs,

La spécialité pharmaceutique VEKLURY® (remdesivir) 100 mg poudre pour solution à diluer pour perfusion bénéficie d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) conditionnelle délivrée par la Commission européenne, depuis le 3 juillet 2020, pour le traitement de la maladie COVID-19 chez les adultes et les adolescents (âgés de 12 ans et plus et pesant au moins 40 kg) présentant une pneumonie nécessitant une oxygénothérapie.

VEKLURY® (remdesivir) a fait l'objet d'une autorisation temporaire d'utilisation (ATU) délivrée par l'ANSM le 2 juillet 2020 qui a pris fin le 23 octobre 2020. Suite à l'arrêt de l'ATU, afin d'assurer les continuités de traitements des patients et assurer une transition, des doses de VEKLURY® acquises via le fond d'urgence européen (ESI), ont été mises à disposition des établissements de santé uniquement pour les patients hospitalisés pour la COVID-19 avec une pneumonie nécessitant une oxygénothérapie à faible débit, conformément à l'avis rendu par la HAS le 16 septembre 2020.

Pour la mise à disposition de ces doses aux établissements, deux vagues de livraisons ont été organisées par l'Etat les semaines du 12 et du 26 octobre 2020.

Au regard des demandes complémentaires des acteurs de terrain à l'issue de la seconde vague de livraison, une dernière vague de livraison était envisagée.

Néanmoins, compte tenu de la mise à jour des recommandations thérapeutiques du HCSP, publiées le 7 décembre 2020 qui précisent que : « *S'agissant du Remdésivir : ne pas prescrire ce médicament, quelles que soient la situation clinique et les modalités de prise en charge des patients, en dehors des essais cliniques randomisés* », il a été décidé de ne pas procéder à cette troisième livraison.

Nous vous remercions de bien vouloir en informer les établissements de votre région qui vous avaient remontés des besoins.

Katia Julienne
Directrice Générale de l'Offre de Soins

Pr. Jérôme Salomon
Directeur Général de la Santé

Signé

Signé